

Solde budgétaire des administrations publiques

Les administrations publiques dépensent pour mener à bien leurs activités, et les ressources financières requises pour couvrir les dépenses publiques sont réunies à travers la perception d'impôts ou l'endettement. Le solde budgétaire des administrations publiques est la différence entre leurs recettes et leurs dépenses. Il y a excédent quand, pendant un exercice donné, les administrations publiques encaissent plus de recettes qu'elles ne font de dépenses. À l'inverse, quand les administrations font plus de dépenses qu'elles n'encaissent de recettes, il y a déficit. Une succession de déficits creuse l'endettement et, par conséquent, alourdit la charge d'intérêts. Le solde primaire, qui correspond au solde budgétaire plus les charges d'intérêts nettes, indique la capacité des administrations publiques à honorer leurs dettes sans avoir besoin de s'endetter davantage.

En 2013, les pays membres de l'OCDE ont accusé un déficit budgétaire représentant en moyenne 4.2 % de leur PIB. Les déficits les plus élevés ont été enregistrés en Slovaquie (14.6 %), en Grèce (12.3 %) et au Japon (8.5 %). La Slovaquie (4.9 %) et la Grèce (3.5 %) ont enregistré une forte baisse de leur déficit en 2014, notamment parce que les dépenses liées à l'opération ponctuelle de recapitalisation du secteur bancaire avaient été comptabilisées, pour l'essentiel, pendant l'exercice 2013. Six pays membres de l'OCDE ont enregistré un excédent budgétaire en 2013 ; c'est en Norvège (11.3 %), en Corée (1.3 %) et au Luxembourg (0.9 %) que ces excédents étaient les plus importants. De 2013 à 2014, la moitié des pays pour lesquels on dispose de données ont vu leur solde budgétaire se redresser ; le Danemark (1.2 %) et l'Estonie (0.6 %) sont passés d'un solde déficitaire à un solde excédentaire.

En 2013, le déficit moyen était inférieur de 4.2 points de pourcentage à celui de 2009, année où il avait atteint un niveau record de 8.4 % sous l'effet de la crise financière et économique mondiale, qui battait alors son plein. Toutefois, quand on le compare au déficit moyen de 1.5 % constaté en 2007, les soldes actuels sont encore loin de ceux d'avant la crise. De plus, entre 2009 et 2013, trois pays de l'OCDE ont vu leur solde budgétaire se dégrader : la Slovaquie (de 8.4 p.p.), la Suède et la Suisse (de 0.7 p.p. chacune).

En 2013, le solde budgétaire primaire des pays membres de l'OCDE accusait un déficit moyen égal à 1.3 % du PIB. Il variait toutefois fortement selon les pays : en Norvège (12 %), en Corée (3.1 %), en Islande (3.0 %), en Allemagne (2.2 %) et en Hongrie (2.1 %), l'excédent budgétaire s'était encore amélioré. À l'autre extrémité de l'éventail, en Slovaquie (12 %), en Grèce (8.3 %) et au Japon (6.4 %), le déficit primaire était supérieur à 5 %. Selon les données pour 2013, environ la moitié des pays de l'OCDE ont accusé un déficit primaire, ce qui signifie qu'ils ont dû recourir à l'endettement pour couvrir leurs dépenses. Deux pays, la Grèce (0.4 %) et l'Estonie (0.7%), sont passés d'un déficit primaire en 2013 à un excédent primaire en 2014. Une succession de déficits primaires est très préjudiciable à la viabilité des finances publiques à moyen terme. Pour les pays accusant une dette publique élevée, l'obtention d'un équilibre primaire est souvent considérée comme une nécessité, bien que cela ne suffise pas pour stabiliser ou contracter les niveaux d'endettement.

Les charges d'intérêts découlent des déficits antérieurs et sont donc liées au montant de la dette publique. En 2013, ces charges au sein des pays de l'OCDE représentaient en moyenne 2.9 % du PIB ; toutefois, elles évoluaient dans une fourchette allant d'environ 5 % en Islande, en Italie et au Portugal à moins de 0.5 % en Estonie et au Luxembourg. Dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, la charge d'intérêts n'a pas connu d'évolution majeure entre 2013 et 2014 (à l'exception

notable d'une augmentation d'un point de pourcentage du PIB en Slovaquie). Bien que le versement d'intérêts ne soit pas un élément négatif en soi, si la dette continue à augmenter, cela peut constituer une menace supplémentaire pour la viabilité des finances publiques.

Méthodologie et définitions

Les données relatives au solde budgétaire des administrations publiques sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale (SCN)* ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN a été révisé, et la majeure partie des pays de l'OCDE ont mis en œuvre en tout ou partie la méthodologie actualisée du SCN 2008 (voir l'annexe A pour un complément d'information). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. On calcule le solde budgétaire des administrations publiques, également présenté comme leur capacité de financement (+) ou leur besoin de financement (-), en soustrayant les dépenses totales des administrations publiques de leurs recettes totales. Les recettes englobent les cotisations sociales nettes, les impôts, les aides et les autres recettes. Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (c'est-à-dire les transferts en capital et les investissements). Le solde primaire correspond au solde budgétaire hors les intérêts versés au titre des engagements des administrations publiques.

Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée.

Pour en savoir plus

OCDE (2014a), *Panorama des comptes nationaux 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/na_glance-2014-fr.

Notes relatives aux graphiques

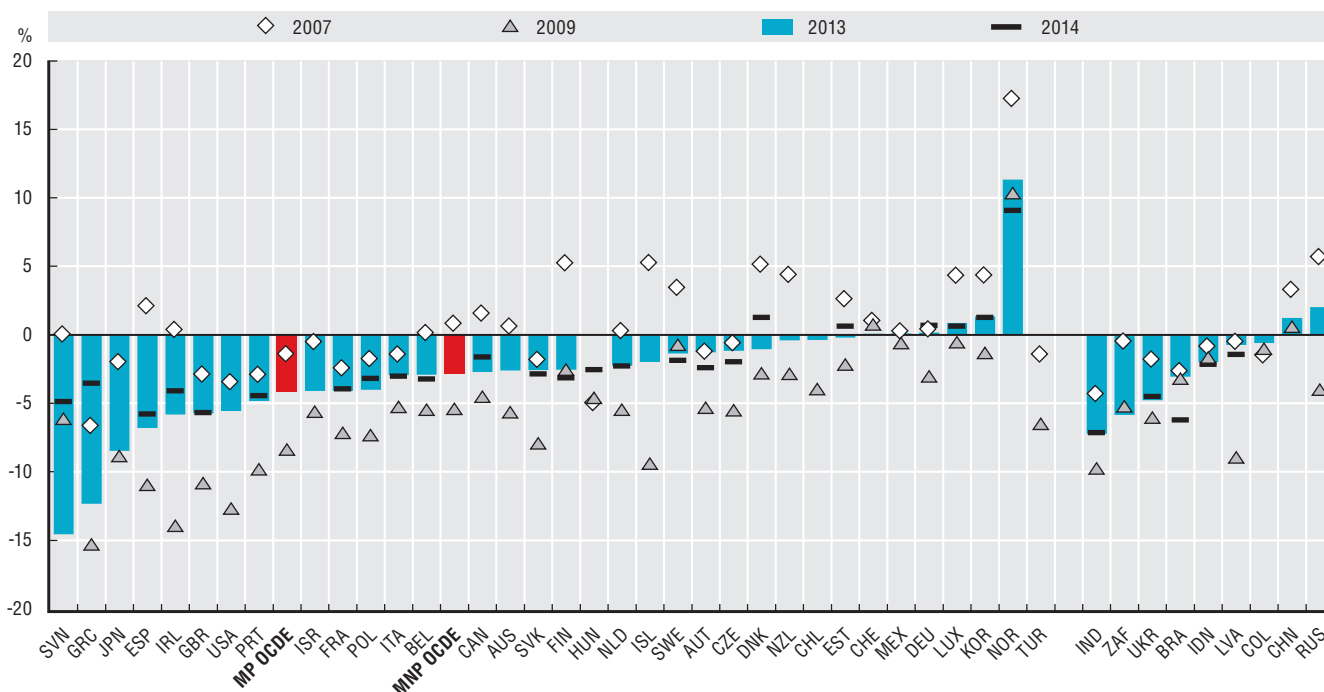
Les données relatives à la Colombie et à la Fédération de Russie portent sur 2012 et non 2013.

2.1 : Les données relatives au Chili et à la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles. Les données relatives à la Chine portent sur 2012 et non 2013.

2.2 : On ne dispose pas de données pour le Chili et la Turquie.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

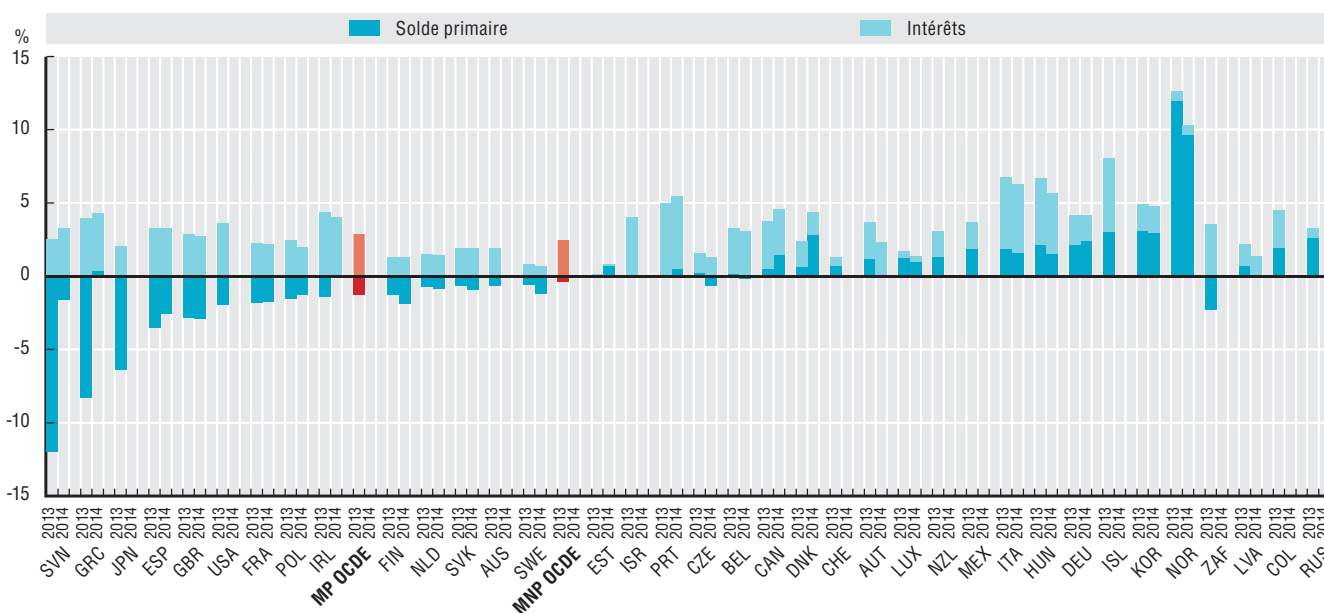
2.1. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB (2007, 2009, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Brésil, Inde, Indonésie et Ukraine) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933346977>

2.2. Solde primaire des administrations publiques et charges d'intérêts en pourcentage du PIB (2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933346989>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Solde budgétaire des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.